



## La desserte forestière : mode d'emploi

La création d'une desserte forestière peut s'apparenter à un parcours du combattant... surtout en forêt privée. Les exemples qui suivent montrent que l'engagement de tous les acteurs, forestiers ou non, est primordial pour contourner les obstacles : de la difficulté à obtenir l'accord de tous les propriétaires, à la mise en œuvre sur le terrain qui demande un suivi régulier par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre.

### Comment mobiliser les propriétaires ?

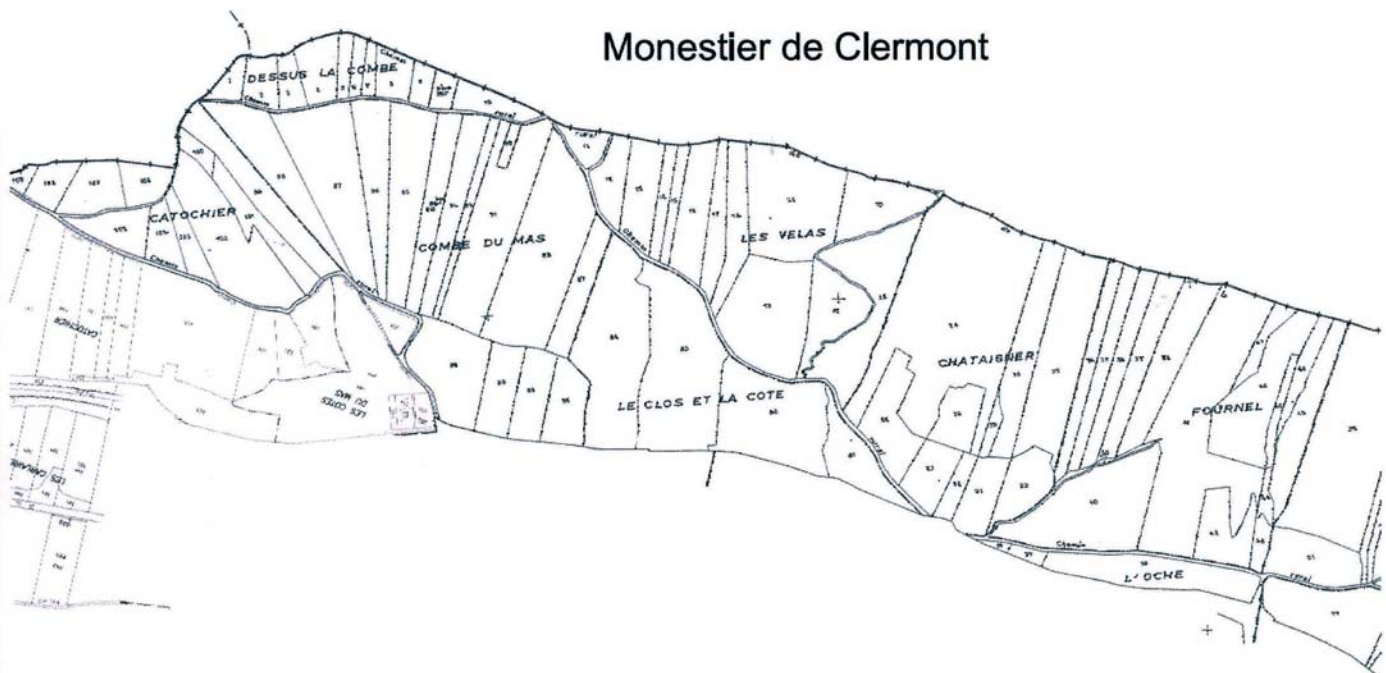
Tout comme les techniciens qui l'ont précédé, David Houmeau, technicien du CRPF dans le Trièves, n'a pas ménagé sa peine pour faire aboutir le projet de desserte à Monestier-de-Clermont. Sur cette commune au sud de Grenoble, un massif boisé d'environ 100 hectares à un peu moins de 1 000 mètres d'altitude, est « *un des plus productifs du Trièves*, précise David Houmeau, *hélas sans desserte* ». Sur un terrain très riche, vieillissaient des sapins de grande qualité, incapables de se régénérer naturellement tant le peuplement est dense. « *Il était urgent de faire quelque chose, au risque de voir se perdre un patrimoine de grande valeur* ».

En 2006, David Houmeau s'empare du dossier : « *plutôt que de*

*proposer un tracé établi, j'ai décidé de demander à chaque propriétaire si ça l'intéressait d'intervenir dans sa parcelle, et de définir un tracé conforme aux avis exprimés* ». En juillet de la même année, il leur adresse un courrier, puis organise une réunion avec tous les protagonistes, leur présentant un projet de tracé. Il écarte les zones où les propriétaires sont opposés et prend son bâton de pèlerin.

Pendant trois ans, il fait du porte à porte chez les propriétaires pour leur faire signer un courrier d'engagement mentionnant notamment la hauteur de leur participation financière. « *Il fallait les rassurer, répondre à leurs questions, expliquer le déroulement des opérations, leur faire comprendre que l'on allait donner de la valeur à leur bien. Ce fut le plus compliqué... L'un d'entre eux*

### Monestier de Clermont





s'est rétracté en 2008, j'ai donc du modifier le tracé ».

Les travaux ont démarré en novembre 2010. Environ 40 % de la surface du massif sera desservie par une route empierrée accessible aux grumiers de 700 mètres et plusieurs pistes d'1,6 kilomètre en tout. Coût total : 38 000 euros TTC, subventionnés à 80 % du HT par l'État, l'Europe et le Conseil général. Le reste, environ 590 euros/hectare, est financé par les propriétaires. Avec le bois d'emprise coupé pour la réalisation du chemin, certains seront remboursés intégralement, d'autres à moitié. L'exploitation devrait pouvoir commencer en 2012, car il est préférable d'attendre un été pour que le terrain se stabilise. Elle représente un potentiel de 1 500 m<sup>3</sup> de bois sur 40 ha dès la première année.

Tout le massif n'est pas desservi, mais « on a enfin abouti, et surtout on a montré aux propriétaires défavorables ce qu'on a fait, ce que ça a coûté, les avantages que cela procure. L'idée, à terme, étant de prolonger la desserte pour désenclaver tout le massif ».



© D. Houmeau

d'altitude, il est impératif de se coordonner avec les privés », précise Guy Viard-Cretat, chef de projet « Routes et câble » de l'agence ONF de Savoie.

Majoritairement sylvicole, la route de Longecôte assure la desserte de 352 hectares de peuplements de futaie jardinée composée de sapin, épicéa, mélèze et pin cembro, réduit la longueur de traîne au débardage (de 2 kilomètres à 300 mètres) et ouvre la possibilité d'exploitation de parcelles par câble-mât. Mais elle a d'autres intérêts. Elle dessert les alpages de Longecôte, du Solliet, de l'Hortière et de Pelouse et désenclave les alpages de Bramanette et de la Montagnette (au total près de 400 hectares d'alpages, où des moutons camarguais viennent paître chaque été depuis 30 ans). Elle permet un accès aux installations EDF (fenêtre de la conduite forcée entre le Lac du Mont Cenis et la centrale hydraulique d'Avrieux). Elle ouvre la possibilité de circuits touristiques (pédestres, équestres, VTT...), tout en facilitant la vie des habitants du

petit hameau du Solliet.

L'exploitation, évaluée à 20 000 m<sup>3</sup> de bois sur les 20 prochaines années, pourrait débuter dès l'automne 2011, après trois ans de travaux pour un coût global de 370 000 euros HT : remise en état d'une route forestière dégradée sur 4 kilomètres, création d'une jonction sur 275 mètres pour rejoindre une piste, transformée en route sur 1,2 kilomètre, et création d'une route forestière de 3,1 kilomètre pour rejoindre l'ancienne route existante dans les alpages, suffisante pour les bergers et EDF.

► Contact : Guy Viard-Cretat : 04 79 10 48 23 - guy.viard-cretat@onf.fr

► Contact : David Houmeau-CRPF RA : david.houmeau@crpf.fr

## La multifonctionnalité : un atout pour réussir une desserte

À Longecôte (Haute-Maurienne), la desserte est sylvicole et pastorale : c'est en se basant sur ce double usage que l'Office National des Forêts a pu mener à bien le projet, qui réunit trois communes (Avrieux, Aussois et Bramans en Savoie), une quinzaine de propriétaires privés et bien d'autres partenaires. « Ce qui est caractéristique - mais ça fait 20 ans que je travaille ainsi - c'est que nous sommes sortis du domaine strictement communal. Nous avons réfléchi à l'échelle de l'ensemble du versant, en passant par plusieurs communes et des parcelles privées pour désenclaver le massif. Comme les projets qui restent à faire sont aujourd'hui difficiles, comme ici, où nous montons à 2 000 mètres



© G. Viard-Cretat

## Les problèmes techniques se règlent en amont

« Le génie civil en forêt est particulier, il faut choisir des entreprises spécialisées », explique Jean-Luc Chenal, responsable technique « desserte » chez COFORET, qui est intervenu en tant que maître d'œuvre sur une trentaine de dossiers de desserte en 2010 dans la région Rhône-Alpes.

« Mais pour que cela se passe bien, il faut aussi un cadrage et une définition précise et si possible incontestable de ce qui est à réaliser : un cahier des charges rigoureux, le plus détaillé possible, et une matérialisation, sur le terrain, des travaux à réaliser avec le moins d'incertitudes possible », poursuit-il. « Ainsi, lors de la réalisation d'une plateforme sur un terrain en pente, il faut préciser la largeur en déblai, l'angle de la pente du talus, le fait que la plateforme ne soit pas assise sur le remblai mais sur un terrain stable. Cela passe donc par un piquetage précis du tracé sur le terrain. Bien matérialiser les travaux est une première façon de contrôler ».

Dans un dossier d'appel d'offres ou de consultation, le bordereau des prix doit également être le plus précis possible, mais cela ne dédouane pas le maître d'œuvre d'un contrôle strict sur le terrain. Par exemple, les passages busés sont évalués en nombre de mètres au total sur un tracé. Il faut donc un échange régulier avec l'entrepreneur, pendant les travaux, pour suivre l'effectivité de la réalisation des passages ou la justification d'une éventuelle



augmentation de leur longueur. « Cela demande un contrôle et des échanges réguliers entre technicien, entrepreneur et maître d'ouvrage. En principe, nous organisons une réunion de chantier hebdomadaire, à laquelle s'ajoutent des interventions au fil de l'eau ».

En forêt privée, il faut évaluer au plus juste les travaux, surtout sur des dossiers où les propriétaires sont nombreux. C'est sur cette évaluation que repose l'estimation de la participation financière de chaque propriétaire : elle ne doit pas être trop différente du budget final. Le travail de préparation est donc crucial. Pistes ou routes, places de dépôt, gestion des zones humides... Tout se décide en amont, sur le terrain. « Mais, conclut Jean-Luc Chenal, le nombre de dossiers réalisés est le résultat d'une animation réussie, les problèmes techniques se règlent toujours ! ».

► Contact : Jean-Luc Chenal : 06 07 60 58 20 - jlchenal@coforet.com



© O. Allegret

### L'Association Syndicale Autorisée : un outil pour créer et gérer une desserte forestière

C'est sur la demande d'un groupe de propriétaires forestiers qu'une Association Syndicale Autorisée (ASA) est créée par le Préfet et soumise à son contrôle. Le Trésor public en gère le budget.

L'ASA du Vercors 4 montagnes a été créée le 8 juillet 1982 pour aider les propriétaires forestiers de la partie iséroise de ce massif à mobiliser leur bois dans un contexte où l'accès accidenté, la dispersion géographique des propriétaires sur le territoire et la forte parcellisation ne permettaient pas d'exploiter aisément. « Sur l'ensemble de l'ASA, il existe 448 parcelles de forêts réparties sur 929 hectares appartenant à 160 propriétaires. La surface moyenne d'une parcelle est de 2,37 hectares » relève Jean Peyronnet, lui-même propriétaire forestier et Président de l'association syndicale depuis quelques mois.

Sur le plateau du Vercors, où la moitié du potentiel forestier est utilisé, l'ASA doit donc permettre aux propriétaires d'extraire essentiellement de l'épicéa et du sapin. « On a des forêts intéressantes pour faire du bois d'œuvre. C'est pour cette raison que nous avons créé de nouvelles pistes », souligne M. Peyronnet.

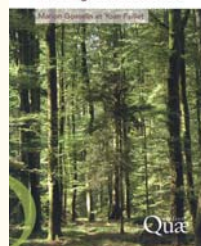
Et depuis bientôt trente ans, grâce aux aides État-Région et aux subventions européennes, 16,4 kilomètres de pistes et 21,9 kilomètres de routes forestières ont vu le jour. « La dernière piste que l'on a faite sur les communes de Méaudre et de Villard-de-Lans a été inaugurée en 2009 » et Jean Peyronnet d'ajouter : « La répartition de l'apport financier se compose de 80 % de subventions et 20 % d'autofinancement ». Tout comme les 60 adhérents de cette ASA, chaque commune qui adhère à l'association paie une cotisation en fonction de sa surface forestière. À l'association ensuite, de créer la piste, de la gérer, d'en réglementer l'accès. « Les routes sont interdites aux véhicules à moteur car on comprend bien que si jamais on ne fait pas attention, ils vont détériorer les pistes ». Donc, l'ASA prend en compte l'entretien et procure au propriétaire une assurance comprise dans le prix de la cotisation en cas de dommages ou accident sur sa parcelle. Comme dans beaucoup d'associations, le mérite revient aux bénévoles car force est de constater qu'il est difficile de sensibiliser, d'impliquer les propriétaires. Aussi, le rôle du technicien, par ses conseils devient-il nécessaire. « Aujourd'hui, reconnaît M. Peyronnet, si Philippe Pione, l'agent local du CRPF n'était pas présent à nos côtés, je serais bien gêné. Car la création de pistes demande des compétences que nous, propriétaires, n'avons pas toujours ».

► Contact : Jean Peyronnet : jeanpeyronnet2@wanadoo.fr

Dossier préparé par Christel Leca et Jean-Louis Rioual

## Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière

Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière



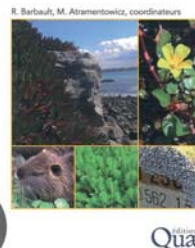
Marion Gosselin, Yoan Paillet - Éditions Quae - 29 €

Disponible à : Éditions Quae, c/o Inra - RD 10 - 78026 Versailles cedex (01 30 83 34 06) ou sur [www.quae.com](http://www.quae.com)

Ce guide, qui s'adresse aux gestionnaires, professionnels et propriétaires, se propose d'aider les forestiers à évaluer les priorités de préservation et à les intégrer dans leurs pratiques sylvicoles, au travers d'actions individuelles à l'échelle de la propriété mais aussi d'actions collectives pour des territoires plus vastes. Il est complété par des clés de cheminement pour aider le gestionnaire dans ses choix pratiques en fonction de ses objectifs.

## Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés

Synthèse  
Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés



Martine Atramentowicz - Éditions Quae - 29 € - Disponible à Éditions Quae, c/o Inra - RD 10 - 78026 Versailles cedex (01 30 83 34 06) ou sur [www.quae.com](http://www.quae.com)

Les invasions d'espèces introduites provoquent des nuisances d'ampleur variable sur les écosystèmes, et la société doit en gérer les conséquences. Ce livre, qui s'adresse au monde de l'enseignement et de l'environnement, résume comment prévenir ces invasions, comment évaluer leur risque, et ce qu'on peut faire pour lutter contre celles en cours.